

INDICE - Taux d’actualisation comptable pour régimes types

	Régime de retraités	Régime «mature»	Régime «équilibré»	Régime «jeune»	Régime «nouveau»
Durée du régime ⁽¹⁾	9,0	12,0	15,0	18,0	21,0
Taux d’actualisation ^(2, 3, 4)					
2025-04-30	4,64%	4,79%	4,87%	4,93%	4,99%
2025-05-31	4,59%	4,72%	4,80%	4,85%	4,90%
2025-06-30	4,63%	4,78%	4,86%	4,92%	4,97%
2025-07-31	4,73%	4,88%	4,97%	5,03%	5,08%
2025-08-31	4,82%	5,01%	5,13%	5,20%	5,28%
2025-09-30	4,58%	4,77%	4,89%	4,97%	5,05%
2025-10-31	4,50%	4,69%	4,80%	4,87%	4,95%
2025-11-30	4,52%	4,70%	4,81%	4,88%	4,95%
2025-12-31	4,71%	4,89%	5,00%	5,07%	5,14%
2026-01-31	4,64%	4,82%	4,93%	5,00%	5,07%
2026-02-28	4,50%	4,69%	4,81%	4,88%	4,96%
2026-03-31	4,87%	5,05%	5,15%	5,22%	5,29%
2026-04-30	4,84%	5,00%	5,09%	5,15%	5,22%

(1) La durée indiquée représente la sensibilité du régime à une variation de 1 % du taux d’actualisation. On pourrait aussi l’exprimer comme étant le terme moyen des rentes versées par le régime pondéré par la valeur présente de chacune de ces rentes. Comme la durée d’un régime varie en fonction de la courbe de taux d’intérêt, les taux d’actualisation sont calibrés chaque mois afin de correspondre exactement à la durée indiquée.

(2) Ces taux d’actualisation servent à évaluer l’obligation au titre des prestations déterminées des régimes d’avantages postérieurs à l’emploi comme les régimes de retraite ou les autres régimes d’avantages, en vertu des normes comptables canadiennes (partie I - IFRS; partie II - entreprises à capital fermé; partie III - organismes sans but lucratif; partie V - normes pré-transition) ainsi que les normes comptables américaines (ASC 715.30).

(3) Les régimes de retraite utilisés représentent des régimes hypothétiques ayant des flux de trésorerie typiques de régimes de retraite qui s’étendent sur une période pouvant aller jusqu’à 75 ans. L’utilisation de flux de trésorerie de régimes de retraite ou d’autres régimes d’avantages qui seraient différents mais qui auraient une durée semblable pourrait résulter en des taux d’actualisation légèrement différents mais ces différences ne devraient pas être importantes.

(4) Calculé en escomptant les flux de trésorerie des régimes mentionnés ci-haut en utilisant la courbe de taux annuel effectif au comptant (spot) préparée et publiée par Fiera Capital, selon l’approche suggérée par l’Institut canadien des actuaires (ICA) dans sa deuxième révision de note éducative intitulée Établissement de l’hypothèse relative au taux d’actualisation comptable en matière de régimes de retraite et de régimes d’avantages sociaux postérieurs à l’emploi publiée en décembre 2020.

OPTIMUM ACTUARIAT CONSEIL INC.

425, boul. De Maisonneuve O., bureau 1120
 Montréal (Québec) H3A 3G5, CANADA
 +1 514 288-1620
 +1 866 387-1301
 info@optimumactuariat.ca

